

Lettre d'information

"Vacances apprenantes 2020 dans la Somme"

A l'attention des organisateurs d'accueil collectifs de mineurs.

En tant qu'organisateur d'accueils collectifs de mineurs (ACM) vous allez ou vous êtes en cours d'élaboration de votre offre et de votre projet éducatif. Cette lettre d'information **vous permettra d'appréhender au mieux les dispositifs particuliers mis en œuvre pour l'été 2020.**

La crise sanitaire que notre pays traverse depuis la mi-mars a eu un impact majeur sur la jeunesse. En effet, les deux mois de confinement ont éloigné de nombreux enfants du monde scolaire, renforçant les phénomènes de décrochage et créant de même des formes de dé-sociabilisation suite aux replis intra-familiaux.

Dans la continuité des annonces gouvernementales des mois de mai et de juin, les ministères sociaux et de l'éducation nationale ont souhaité mettre en œuvre une **politique volontariste baptisée "Vacances apprenantes", favorisant le retour à la vie sociale et le renforcement des apprentissages fondamentaux**, et permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes de nouveaux espaces éducatifs et de loisirs.

Cette opération repose sur plusieurs dispositifs et répond à un double objectif :

- pédagogique : en luttant contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage ;
- social : en permettant aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant leur été.

Doté de 200 M€, elle va concerner au niveau national un million d'enfants. En lien avec les collectivités et les associations, quatre formules sont proposées. Afin de vous aider à bâtir votre projet, vous trouverez ci-après un descriptif de chaque dispositif. L'ensemble des documentations afférentes sont disponibles sur le site de la préfecture de la Somme.

Nous vous rappelons que l'UFCV est mandaté pour vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole sanitaire et que les CEMEA le sont pour vous accompagner dans la construction de votre projet éducatif et pédagogique.

École ouverte

Public:

- établissements REP et situés dans le QPV,
- du CP à la Terminale.

Période:

- les 15 premiers jours de Juillet et les 15 derniers jours d'Aout

Descriptif:

Le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux écoles et aux établissements des réseaux d'éducation prioritaire ainsi que ceux situés dans des territoires relevant de la géographie prioritaire

de la politique de la ville. Cet été il se déploie également dans les écoles et les établissements des zones rurales éloignées et dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire. Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence et de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles.

Il répond à plusieurs enjeux :

- proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux;
- proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux climatiques et de biodiversité ;
- offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux ;
- intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école
- renforcer le lien avec les familles et les accompagner le projet scolaire de leur enfant.

Comment s'inscrire dans le dispositif :

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez contacter madame Dominique MAIRE, ien80.adjoint@ac-amiens.fr/ 03.22.71.25.01

École ouverte buissonnière

Public:

- jeunes de moins de 17 ans issus du monde urbain

Période:

- Juillet/Aout

Descriptif:

Le dispositif École ouverte buissonnière permettra aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien par la mise en place d'un séjour en zones rurales. Cette immersion favorisera la sensibilisation au développement durable.

Deux modalités sont possibles :

- sur 2 à 7 jours sous forme itinérante (camp sous tente) ;
- sur 5 à 14 jours en bénéficiant d'un accueil mis à disposition par la collectivité permettant un renforcement des apprentissages (école, établissement) ainsi qu'un hébergement (internat notamment).

Ces séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit par délégation à un partenaire associatif ayant l'expérience des classes transplantées avec hébergement (déclaration à faire au titre des accueils collectifs de mineurs, ACM, le cas échéant).

Il apparaît nécessaire de souligner que seules une mobilisation et une coordination de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires permettront de répondre aux impératifs de délai requis pour la mise œuvre de ces dispositifs.

Comment s'inscrire dans le dispositif :

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez contacter madame Dominique MAIRE, ien80.adjoint@ac-amiens.fr/ 03.22.71.25.01

Colonies apprenantes (avec hébergement)

Public:

- jeunes de 3 à 17 ans

Période:

- Juillet/Aout

Descriptif:

Les "Colos apprenantes" se dérouleront pendant les congés d'été du 4 juillet au 31 août 2020. Labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles, associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles entendent répondre aux attentes des familles en matière de loisirs.

Une aide de l'Etat pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) sera versée aux collectivités partenaires pour permettre à 250 000 enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés. Autrement dit, l'aide maximale prévue est de 500€ par mineur et par semaine (400€ financés par l'Etat et 100€ financés par la collectivité territoriale partenaire). Une participation financière symbolique des familles pourra être envisagée.

Les publics prioritaires seront les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), mais non exclusivement domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ; ou en situation socio-économique précaires ; ou enfants en situation de handicap ; ou enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ; ou enfants de familles ne disposant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance.

Comment s'inscrire dans le dispositif :

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez contacter monsieur Yassine Chaib, ddcs-acm@somme.gouv.fr / 03.22.50.23.17

Accueils de loisirs (sans hébergement)

Public:

- jeunes de 3 à 17 ans

Période:

- Juillet/Aout

Descriptif:

Les accueils de loisirs sont un élément essentiel de l'offre éducative pour les mineurs et leurs familles. Ils constituent au sein des territoires, des structures de proximité qui répondent à une demande de garde d'enfants, mais aussi d'éducation à la vie collective, sociale et citoyenne.

Pour cet été 2020, il apparait nécessaire de permettre à un maximum d'enfants de fréquenter ces accueils afin de contribuer à la resocialisation des enfants en espace collectif éducatif et ainsi faciliter leur rentrée scolaire. Aussi, le Gouvernement a créé une aide ponctuelle exceptionnelle, gérée au niveau territorial de l'Etat, qui a pour objectif de proposer un appui aux organisateurs de ces accueils pour permettre leur ouverture ou l'accroissement de leur capacité, participant ainsi à l'amélioration de leur qualité éducative.

Cette aide constituera en une subvention à l'organisateur déclaré auprès de l'Etat (DDCS) en faveur des accueils de loisirs mentionnés au titre II de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, dans la limite des crédits disponibles délégués.

Comment s'inscrire dans le dispositif :

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez contacter monsieur Yassine Chaib, ddcs-acm@somme.gouv.fr / 03.22.50.23.17

L'ensemble des documents est disponible sur le site de la préfecture de la Somme rubrique « actualités »

Financements CAF

Aide au fonctionnement à la structure

La Caf favorise l'accès aux accueils de loisirs et aux centres de séjour aux familles allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900€. Elle verse une aide, pendant les petites et grandes vacances scolaires et en complément des autres aides au fonctionnement.

Pour en savoir plus

<http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/801/PDF/AFI2019/PACI-AFC%20-%202020.pdf>

Appel à projet renforcer l'accès des enfants en situation de handicap dans les Alsh

La Caf de la Somme encourage et soutient les initiatives développées dans le département à destination des familles ayant un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap.

Cet appel à projet vise à accompagner et favoriser les structures ALSH à accueillir des enfants en situation de handicap.

Pour en savoir plus :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/appel-a-projet-renforcer-l-accueil-des-enfants-en-situation-de-handicap-dans-les-alsh>

Appel à projet : Favoriser l'accès aux loisirs en accompagnant la mobilité en zone rurale

La Caf de la Somme souhaite apporter une aide financière aux EPCI pour la prise en charge du système de transport (existant ou à venir), en 2020, afin de favoriser l'attractivité et la fréquentation des activités d'accueil de loisirs sur le temps extrascolaire et/ou sur le mercredi.

Pour en savoir plus :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/appel-a-projet-favoriser-l-acces-aux-loisirs-en-accompagnant-la-mobilite-dans-les-zones-rurales>

Appel à projet adolescents

Un soutien à une démarche spécifique en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société.

Pour en savoir plus :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/appel-a-projet-jeunes-11-17-ans>
Ose tes idées : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/osetesidees-la-caf-t-aide-a-realiser-tes-projets>

Soutenir les séjours courts en ALSH associatifs

Depuis 2013 la Caf de la Somme accompagne les Alsh associatifs dans le financement de la mise en place de séjours accessoires déclarés auprès de la DDSCS.
Une aide financière est accordée par nuitée.

Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de doubler l'aide et ainsi permettre aux associations de faire face à la hausse des coûts d'organisation et notamment pour :

- Renforcer l'encadrement
- Investir dans du matériel de camping (nombre d'enfants réduit par tente)
- Amoindrir le coût des repas

Aucune démarche à faire, le service PACI prendra attache auprès de la DDSCS pour récupérer les informations et contactera les associations pour le versement de l'aide à compter de septembre 2020

Appel à projet : Accompagnement crise COVID 19, repenser son mode d'accueil

Afin de soutenir l'ouverture des alsh de cet été, les administrateurs de la Caf de la Somme ont décidé de soutenir les gestionnaires dans l'acquisition de matériel relatif au respect des normes sanitaires.

Pour en savoir plus :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/appel-a-projet-accompagnement-crise-covid19-repenser-son-mode-d-accueil>

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme


Gilles NEUVIALE

Le directeur de la caisse d'allocations familiale de la Somme

Thierry Ramelet - Eve



Le directeur départemental de la cohésion sociale



Daniel RAMELET